

Retraites : les partenaires sociaux reprennent la main

Le conclave imaginé par François Bayrou est mort et enterré. Les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour reprendre la négociation de fond en comble. Une nouvelle feuille de route doit voir le jour. L'idée n'est plus de répondre à une demande politique mais d'étudier comment les partenaires sociaux pourraient piloter le système de manière plus autonome.

Le constat est sans appel : il est impossible que les partenaires sociaux poursuivent la négociation relative aux retraites de la manière dont elle s'est engagée il y a quelques semaines. Alors que le Premier ministre avait promis que les partenaires sociaux seraient libres de réfléchir « *sans totem ni tabou* » à des propositions visant à améliorer le système, il a mis un coup de canif dans le contrat en déclarant, en marge des discussions, qu'il n'était pas question de revenir sur l'âge légal de départ à 64 ans. Dès lors, le conclave ne pouvait plus se poursuivre comme si de rien n'était.

Afin de sortir par le haut de cette crise, les partenaires sociaux ont donc décidé (mis à part la CGT et FO côté organisations syndicales, et l'U2P côté patronal, qui ont claqué la porte en cours de route) de reprendre les discussions en s'affranchissant du pouvoir politique. Le 20 mars dernier, lors de leur rencontre hebdomadaire (la quatrième depuis le début du conclave), ils ont décidé qu'ils allaient écrire ensemble une nouvelle feuille de route. « *Nous avons dressé le constat que le temps politique n'est pas adapté pour gérer un système de retraites qui se pense forcément à moyen et long terme, explique Yvan Ricordeau, secrétaire général adjoint de la CFDT. C'est pourquoi nous*

souhaitons reprendre la main. La manière dont nous gérons l'Agirc-Arrco prouve que nous sommes légitimes à piloter le système de retraites dans son ensemble. »



Yvan Ricordeau, secrétaire général adjoint, est le chef de file de la CFDT dans le cadre de la "négociation retraites". © Alexandra Bonnefoy/RÉA

Nouvelle feuille de route, nouvelle négociation

Cette proposition de la CFDT a fait l'unanimité parmi les participants, qui se sont donné deux semaines pour élaborer une feuille de route collective. L'ancien directeur général de l'Agirc-Arrco, Jean-Jacques Marette, chargé de jouer le rôle de facilitateur de cette négociation, a accepté de poursuivre l'aventure avec les partenaires sociaux. Il lui revient à présent de favoriser la naissance de cette nouvelle négociation. L'agenda des discussions pourrait d'ailleurs être revu en fonction de l'accord trouvé. **Et les organisations syndicales qui ont fait le choix de sortir du « conclave » pourraient revenir à la table des discussions. En tout cas, les organisations toujours présentes ne leur ferment pas la porte, bien au contraire.**

Selon la CFDT, travailler sur la gouvernance du système à moyen et long terme ne signifie pas pour autant oublier les trois priorités qu'elle s'était fixées à court terme dans le cadre de cette négociation :

- *Obtenir un bougé sur l'âge,*
- *Améliorer les dispositifs pénibilité,*
- *Mieux compenser les inégalités entre les femmes et les hommes au moment de prendre sa retraite. « Nous avons vu dans cette négociation l'opportunité d'obtenir des avancées concrètes pour les salariés. Nous sommes toujours dans cet état d'esprit. La différence, aujourd'hui, est que nous ne pourrons y arriver que si nous parvenons à nous détacher des injonctions du politique », précise Yvan Ricordeau.*

Un déficit du régime des retraites à résorber

Autre engagement de la CFDT dans cette nouvelle séquence retraites : s'attaquer au déficit annoncé du régime (6,5 milliards d'euros en 2030 selon la Cour des comptes). *« Un régime par répartition fonctionne sur la confiance à moyen et long terme, rappelle Yvan. Les actifs d'aujourd'hui qui financent le système par leurs cotisations doivent avoir l'assurance que les actifs de demain feront de même. C'est pourquoi il faut absolument que le système soit équilibré financièrement, ce qui n'est pas le cas actuellement. »*

Concernant ce sujet épineux des finances, l'idée est de s'accorder sur un partage des efforts entre les actifs, les retraités et les entreprises, mais les discussions n'ont pas encore avancé. Pour l'instant, le patronat fait la sourde oreille dès qu'il est question de modifier le niveau des cotisations. *« Comme dans toute négociation sociale, ce n'est qu'à la fin des discussions que l'on obtient des*

bougés, relativise Yvan Ricordeau. Aujourd'hui, tous autour de la table valident le principe de reprendre en main la question des retraites ; reste à se mettre d'accord sur la marche à suivre et le cap que nous voulons donner à notre système à moyen et long terme. »

*Par Jérôme Citron – initialement publié par
Syndicalisme Hebdo*

« Conclave » Retraites : réunion Fonction publique du 19 mars 2025

Vous trouverez, ci-dessous, le compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur les retraites, spécifique à la Fonction Publique.

Les organisations syndicales du Conseil commun de la Fonction publique étaient invitées à participer. Les présents étaient :

- Les représentants des employeurs territoriaux et hospitaliers et de l'État (DGOS, DGCL et DGAFP),
- Les représentants des organisations syndicales suivantes : CFDT, Unsa, FSU, CGC, FAFP.

La délégation CFDT était composée de : Mylène Jacquot, Alexandre Bataille, Thibaut Sellier.

La séance est ouverte par Jean-Jacques Marette qui rappelle la démarche inédite qui consiste à charger les partenaires

sociaux de trouver des voies de réforme de la loi de 2023. Il rappelle également les objectifs de la lettre de mission : une discussion sans totem ni tabou, avec une perspective d'équilibre financier à l'horizon 2030.

La délégation paritaire permanente (DPP) travaille dans la perspective d'aboutir à un relevé d'échanges actant des points d'accord ou de désaccord.

- Bref retour sur le rapport de la Cour des Comptes
- Organisation et programme de travail de la DPP

Les employeurs territoriaux (ET) :

Les réunions FP permettent de remédier à l'anomalie de l'absence des ET dans la délégation paritaire permanente. La question des paramètres et de la pénibilité sont des sujets communs à l'ensemble des salariés. Les ET souhaitent appeler l'attention sur les conséquences des paramètres qui seront fixés. Ce sont donc les ET qui assument les conséquences de l'usure professionnelle. La préoccupation est de maintenir dans l'emploi dans de bonnes conditions le plus longtemps possible. La question des retraites des agents de FPT et de la FPH ne se limite pas à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Les employeurs hospitaliers :

Leur intervention s'est limitée à la question de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), à l'augmentation des cotisations qui met en risque l'emploi et les établissements qui sont tenus d'avoir des budgets à l'équilibre.

Pour la CFDT : les enjeux de la Fonction publique sont à traiter en complémentarité du dispositif général qui se discute tous les jeudis après-midi. Et cette organisation du travail convient bien à la CFDT. Sur la CNRACL, la CFDT

rejoint les derniers propos des employeurs territoriaux : les retraites des agents de la FPT ou de la FPH ne se limitent pas à la question de la CNRACL. Et donc, la CFDT souhaite que les trois séances de travail de la DPP consacrées à la fonction publique permettent de parler davantage du travail des agents que du sujet CNRACL. La situation de cette caisse ne peut être ignorée et la CFDT souhaite que la proposition d'un travail ad hoc soit retenue, si possible dans la configuration du conseil d'administration.

La CFDT souhaite donc que les travaux permettent d'aborder les questions de :

- **Retraite progressive** : comme dans le privé, le droit à la retraite progressive doit être ouvert à 60 ans pour les agents publics, et le droit à la retraite progressive doit devenir un droit opposable.
- **Pénibilité / catégorie active / prévention / fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU)** : c'est probablement l'une des parties les plus importantes des travaux. Aujourd'hui, la catégorie active est une façon de tenir compte de la pénibilité, mais ses conditions sont limitatives (être fonctionnaire, membre d'un corps classé en catégorie active et avoir 17 années d'exercice). La CFDT attend donc que les agents publics qui ne bénéficient pas de la catégorie active puissent bénéficier des dispositifs de prise en compte de la pénibilité, à l'identique de ce qui se décidera pour le secteur privé.
- **L'usure et la prévention de l'usure** : la CFDT souhaite que ce chantier soit traité, y compris en posant la question du FIPU et de son extension éventuelle à l'ensemble de la Fonction publique.
- **L'assiette de calcul de la pension** : la CFDT a un mandat clair qui est d'améliorer la prise en compte des primes dans le calcul de la pension. Pour cela, une révision de

l'équilibre entre les parts indemnitaires et indiciaires de la rémunération est une piste (= transfert primes-points).

- **Sur les droits familiaux** : la CFDT est convaincue qu'ils doivent être traités, mais nous attendons le rendu des travaux du conseil d'orientation des retraites (COR) qui sont en cours. Nous y reviendrons.

En fin de réunion, Jean-Jacques Marette a invité les partenaires sociaux à saisir l'occasion inédite qui leur est donnée de faire évoluer la retraite telle qu'elle existe aujourd'hui, dans ses paramètres, mais pas seulement.

Pour l'instant, le programme de travail de la délégation paritaire permanente est confirmé. Il appartiendra à la réunion du jeudi 20 mars d'apporter d'autres éléments.

Source : CFDT/UFETAM

L'intersyndicale saisit le Ministre de la fonction publique

**Lettre ouverte au Ministre de l'Action
publique, de la Fonction publique et de**

La Simplification Monsieur Laurent Marcangeli



Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP refusent que la Fonction publique et ses agent·es fassent les frais de contraintes budgétaires dont elles et ils ne sont pas responsables.

Force est de constater que l'année 2025 est marquée par :

- une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des agent·es publics avec la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, l'absence de mesures générales, le non-versement de la Gipa en 2025 comme en 2024, l'absence de refonte de la grille indiciaire, la persistance d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes,
- la stigmatisation des agent·es malades par la réduction de 10 % de la rémunération des jours d'arrêts maladie,
- l'injustice sociale liée aux baisses de crédits alloués au financement des politiques d'action sociale,
- la confirmation du recul social que constitue la fixation à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite.

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP refusent que 2025 soit une nouvelle année blanche pour la Fonction publique.

Elles appellent à la mise en œuvre d'un agenda social ouvrant rapidement des négociations pour une Fonction publique qui retrouve toute son attractivité afin de répondre aux besoins et aux attentes des populations. Il en va également de la

reconnaissance due aux 5,7 millions d'agent·es qui voient leurs conditions de travail, leurs conditions d'emploi, leurs conditions d'exercice et leurs conditions de rémunérations en dégradation constante depuis trop longtemps.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives continueront d'échanger dans les prochaines semaines pour définir ensemble toutes les réactions communes qui s'avéreraient nécessaires, pouvant aller jusqu'à la construction de mobilisations des personnels de la fonction publique pour exprimer leurs légitimes revendications.

Paris, le 18 mars 2025

Pour accéder au courrier en version pdf, cliquez [ICI](#)

Retraites : âge de départ et espérance de vie au menu des discussions

La deuxième séance de négociation sur les retraites a permis d'aborder un sujet particulièrement clivant : l'âge légal de départ. Ce premier tour de chauffe a offert à chaque organisation la

possibilité de réaffirmer ses positions.

Après la séance inaugurale du 27 février, les partenaires sociaux (qui ont prévu de se réunir toutes les semaines jusqu'à la fin du mois de mai pour tenter de se mettre d'accord sur des mesures relatives aux retraites) sont entrés dans le vif du sujet le jeudi 6 mars. **Au menu des discussions : l'âge de départ, la durée de cotisation et l'espérance de vie – autant dire des sujets sensibles quand on parle de retraites.**

À ce stade des discussions, il n'était évidemment pas question de s'accorder sur la fin des 64 ans ou sur une nouvelle prise en charge des trimestres. La réunion visait à mettre à plat toutes les pistes possibles et à déterminer quels points nécessitaient d'être approfondis par les services spécialisés. **Ainsi, la question de l'espérance de vie à la retraite aura été particulièrement mise en lumière – alors même qu'elle n'est pas prise en compte dans le système actuel.** La semaine prochaine, la discussion devrait de nouveau porter sur l'âge de départ, mais cette fois-ci en abordant plus précisément les carrières longues et la question des seniors.

“Un système de retraite se pilote à moyen et long terme”

Cette rencontre aura également permis de réaffirmer que la nouvelle donne géopolitique en Europe et le discours d'Emmanuel Macron, insistant sur la nécessité de fournir des efforts budgétaires en direction de l'armée, ne remettent pas en cause la pertinence du travail entamé au sujet des retraites. *« À la CFDT, nous avons bien conscience qu'il sera difficile d'arriver à un accord et que la question financière devra être traitée. Il n'y a rien de nouveau. Cependant, nous ne sommes pas dans les mêmes temporalités, affirme le secrétaire général adjoint de la CFDT, Yvan Ricordeau. Un*

systeme de retraite se pilote à moyen et long terme. Il faut garder son sang-froid et avancer avec sérieux, responsabilité et lucidité. »

Prochain rendez-vous le 13 mars.

Par **Jérôme Citron**

rédacteur en chef adjoint de CFDT Magazine

> Pour information aux adhérents :

A retenir la date du 18 mars : Yvan Ricordeau animera (de 17h30 à 18h30) un webinaire ouvert à tous qui détaillera la position de la première organisation syndicale de France.

Inscription (libre et gratuite) en cliquant sur ce lien [ICI](#).

Actualités de la permanence de la CFDT-SPAgrï

Tout d'abord des remerciements !

Martine BEAUVOIS, que beaucoup d'entre vous connaissent depuis des **années a fait valoir ses droits à la retraite** et a quitté ses fonctions à la permanence de la CFDT-SPAgrï ce lundi 24 février **après 12 années d'engagement** auprès d'elle.

A travers ces quelques lignes, il était important de la remercier pour le travail accompli au cours de ces dernières années à la permanence au service des agents du MASA et du

ministère de l'agriculture d'une manière générale, pour sa bienveillance et sa bonne humeur au quotidien.

Martine BEAUVOIS aura passé 44 années au ministère de l'agriculture et n'aura eu de cesse d'accompagner les agents durant toute sa carrière. Elle fait partie comme d'autres agents encore présents, de ces fonctionnaires fidèles aux valeurs du ministère, attachés aux métiers et spécificités du MASA avec un sens du service public chevillé au corps qui mérite d'être porté en modèle.

A travers ses différentes affectations, notamment au service des ressources humaines du MASA en tant que gestionnaire de corps au bureau de gestion des agents de catégories B et C, elle a su répondre avec précision dans le cadre des CAP, conseiller les agents sur les aspects de promotion et de mobilité en particulier.

Que tout le monde se rassure, ses missions et attributions sont reprises par différents collègues au sein de la permanence et une attention particulière reste de mise pour répondre avec qualité comme pouvait le faire Martine. **En bref : UN GRAND MERCI !**

A noter ces changements au sein de la permanence de la CFDT :

- Marc JOUMIER remplace désormais Stéphanie CLARENC (Co-SG de la CFDT SPAgri) qui assurait encore il y a peu l'animation de la section « administration centrale ».
- Deux **nouvelles recrues à la permanence** arrivées fin 2024 :
 - Catherine SOLENNEL (corps des TSMA)
 - Jean-Philippe MALLET (corps des attachés d'administration de l'État).

La baisse de rémunération pendant les congés maladie pour les agents publics... c'est toujours NON pour la CFDT !

L'adoption, le 19 février dernier, des décrets sur la réduction de l'indemnisation des arrêts maladie des agents publics, contre l'avis de la CFDT envoie un énième mauvais signal aux 5,6 millions d'agents publics.

LA CFDT REFUSE DE CÉDER ET A VOTÉ, PAR DEUX FOIS, CONTRE CES DEUX TEXTES AU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

A quoi sert cette mesure ?

- Faire des économies sur le dos des agents qu'un médecin aura jugé nécessaire de mettre en arrêt maladie,
- Pénaliser les agents malades plutôt que travailler sur la fraude à la maladie,
- Avec un déremboursement, faire en sorte que les agents aillent moins chez le médecin et contribuent à propager certaines maladies au travail, en famille...
- Faire fi de l'exposition au risque maladie lié à certains métiers ou conditions d'exercice (exemple en abattoirs...).

Le gouvernement prend donc une lourde responsabilité, entretient le « fonctionnaire bashing » et diminue encore une attractivité des métiers de la fonction publique déjà difficile à maintenir.

Pour la CFDT, il est hors de question de baisser les bras !

Le Gouvernement n'a que deux options :

- *Revenir sur sa décision lors d'une prochaine loi de finances,*
- *Engager des négociations pour que la **prévoyance complémentaire** compense cette perte de rémunération comme c'est le cas dans le secteur privé.*

La CFDT exigera que ces compensations bénéficient à toutes et tous, que l'on travaille pour l'État, les collectivités territoriales ou les établissements relevant de la Fonction publique hospitalière !

Réactions des syndicats

Du côté des syndicats la mobilisation s'intensifie. L'intersyndicale, regroupant huit organisations (CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE/CGC et FA-FP), a adressé un courrier au ministre pour demander le retrait du projet de décret. Il s'avère que les **pertes financières** dues à cette mesure de **réduction de 100% à 90%** de l'indemnisation des arrêts maladie **constituent une véritable perte de pouvoir d'achat en raison de situations de santé que les agents n'ont pas choisies !**

Le Gouvernement est particulièrement critiqué sur son **approche strictement budgétaire** au détriment des agents.

Quels impacts sur la rémunération ?

- **Jour de carence**

Le jour de carence reste décompté comme auparavant. La retenue sur salaire de ce jour est la même pour tous les agents publics (statuts et toutes catégories confondues) et **correspond à 1/30 de la rémunération brute mensuelle du mois de paie** où le jour de carence est déclaré en gestion (il peut y avoir un décalage d'un ou deux mois). La perte de pouvoir d'achat déjà existante pour le jour de carence est donc de **3,3 %** pour tous les agents.

Cette perte aurait pu être portée à 10 % avec les mesures désastreuses souhaitées par l'ex ministre KASBARIAN qui voulait passer le nombre de jours de carence à 3 ! Grâce à la détermination des organisations syndicales dont la CFDT, cette mesure n'a heureusement pas vu le jour.

▪ Passage de la rémunération de 100 % à 90 %

Dans l'ancien dispositif, seul le jour de carence était retenu. Dorénavant, l'agent percevra 90 % de sa rémunération au lieu des 100 % auparavant. Autrement dit, les agents subissent une nouvelle perte de pouvoir d'achat dont le montant serait grosso modo le suivant :

**(Nombre de jours d'arrêt maladie – 1 (carence)) * (1/30 de la
rémunération brute mensuelle) * (100 % – 90 % d'1/30 de
rémunération brute mensuelle)**

A titre d'exemple, la dernière colonne du tableau ci-dessous présente la valeur de la nouvelle perte journalière en fonction des montants de rémunération...

Montant mensuel brut	Montant du jour de carence	Montant brut par jour d'arrêt	Perte brute par jour d'arrêt
1 802,00 €	60,07 €	54,06 €	6,01 €
2 000,00 €	66,67 €	60,00 €	6,67 €
2 500,00 €	83,33 €	75,00 €	8,33 €
3 000,00 €	100,00 €	90,00 €	10,00 €
3 500,00 €	116,67 €	105,00 €	11,67 €
4 000,00 €	133,33 €	120,00 €	13,33 €

Le tableau, ci-dessous, présente le pourcentage de perte de rémunération en fonction de la durée de l'arrêt maladie.

Nombre de jours d'arrêt	% Perte lié à carence	% Perte baisse rému.	% Perte totale
2	3,3%	0,4%	3,7%
3	3,3%	0,7%	4,0%
4	3,3%	1,0%	4,3%
5	3,3%	1,4%	4,7%
7	3,3%	2,0%	5,3%
10	3,3%	3,0%	6,3%
15	3,3%	4,7%	8,0%
20	3,3%	6,4%	9,7%
25	3,3%	8,0%	11,3%
30	3,3%	9,7%	13,0%

Plus l'arrêt est long et plus la perte de pouvoir d'achat est conséquente, ce qui n'est absolument pas acceptable !

La CFDT continuera de demander l'abrogation de cette mesure injuste et préjudiciable aux agents et fragilise les personnes pour qui c'est déjà tendu financièrement et qui ne

choisissent pas de se mettre en arrêt maladie, et préjudiciable à la fonction publique en général. Elle demande également au Gouvernement d'avoir le courage de lutter contre les fraudes plutôt qu'entraver la santé de ses propres agents.

Chambres d'agriculture : La CFDT en tête des résultats des élections côté salariés !

Les résultats des élections des représentants dans les chambres d'agriculture étaient évidemment attendus par les agents du ministère, un premier article avait été publié sur les résultats du collège employeurs des chambres (à retrouver [ICI](#)).

Sur les collèges de salariés, la CFDT Agri-Agro renforce ses positions et prend la pôle position pour la première fois !

Ces prochaines années seront marquées par :

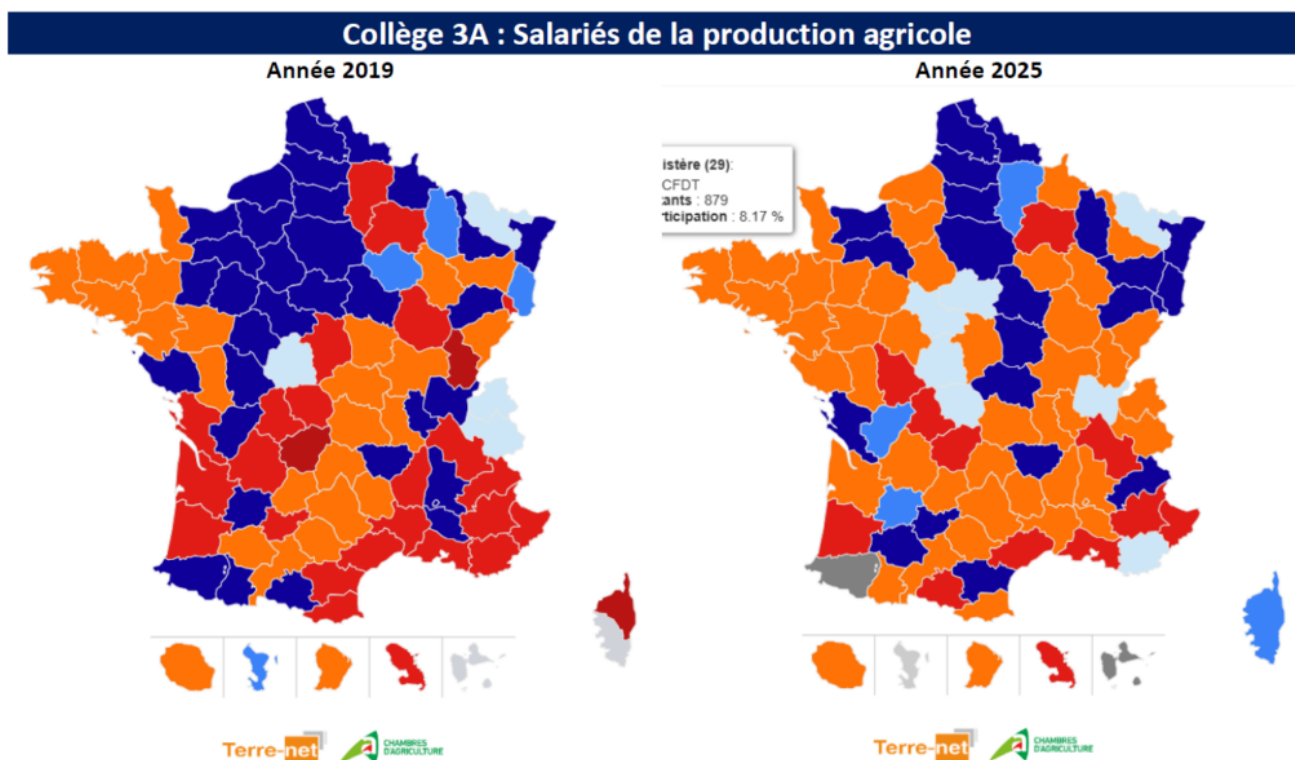
- **Une vigilance totale** : la CFDT Agri-Agro condamne fermement toute forme de violence. Les menaces, les intimidations et les dégradations de biens n'ont pas leur place dans un débat démocratique.
- **Une vision** : les chambres d'agriculture doivent, pour les six prochaines années, accompagner un modèle agricole social et durable, en s'engageant résolument

dans la transition agroécologique juste et nécessaire.

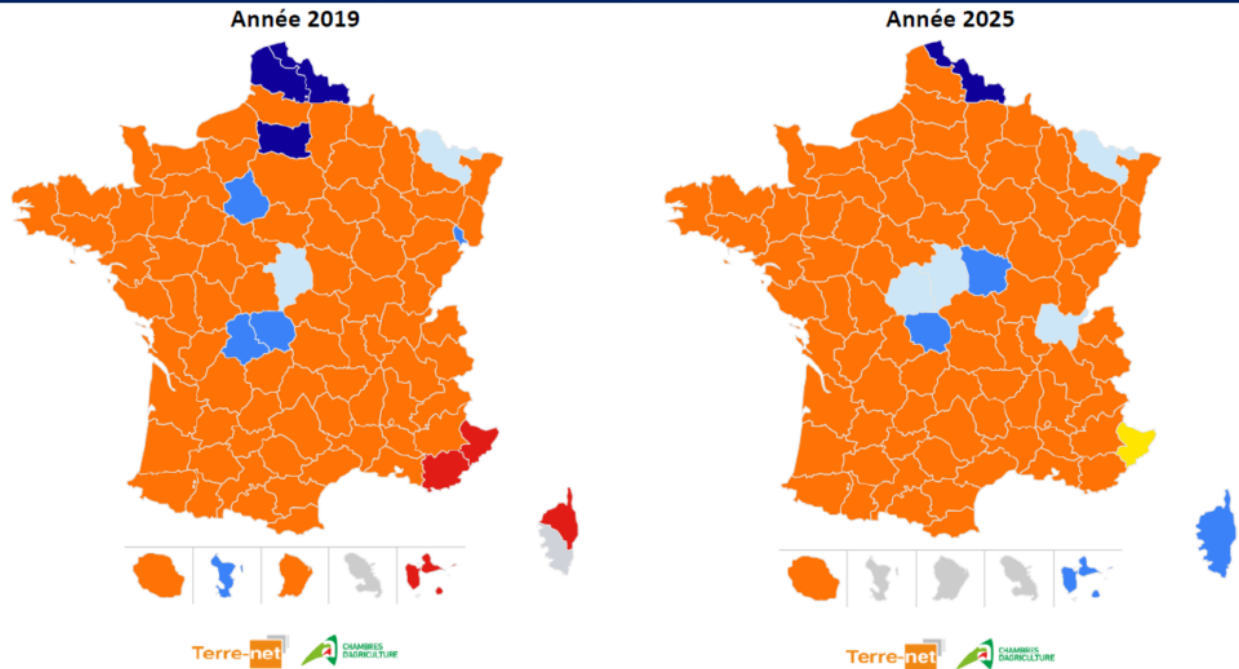
Dans le détail

Les évolutions des résultats aux élections pour les deux collèges de salariés sont représentés dans les cartographies ci-dessous (source : chambre d'agriculture), les résultats de la CFDT figure en orange !

La CFDT Agri-Agro remporte de nouveaux départements et conforte ses positions dans les départements déjà conquis, la preuve par l'image que les idées et valeurs de la CFDT ont bien été écoutées et reconnues par les salariés à la suite d'un beau travail de terrain.



Collège 3B : Salariés de groupements agricoles



Pour aller plus loin :

- *Retrouvez tous les résultats des élections sur le site des [chambres d'agriculture](#)*
- *Retrouvez le communiqué de presse de la CFDT Agri-Agro*

[06 - Installation des Chambres d'agriculture - les enjeux sociaux sont devant nous](#)

Retraites : la Cour des comptes en désaccord avec les chiffres du gouvernement !

Le débat sur les retraites est relancé avec la publication du rapport de la Cour des comptes, qui remet en question les prévisions alarmistes avancées par le Premier ministre

François Bayrou. Selon ce document dévoilé le 20 février, le déficit du système de retraite atteindrait entre 14 et 15 milliards d'euros en 2035, bien loin des 55 milliards annoncés précédemment.

Une situation préoccupante mais moins dramatique

Le [rapport](#) met en évidence un déficit croissant à moyen terme, pouvant atteindre entre 25 et 32 milliards d'euros en 2045 si aucune mesure n'est prise. Toutefois, il rappelle que le système de retraite a connu des excédents récemment, avec un solde positif de 8,5 milliards d'euros en 2023. Une performance qui découle, pour une bonne part, des réformes engagées pendant la décennie précédente.

Finalement, les conclusions de cette mission flash ne sont pas surprenantes puisqu'elles convergent, très largement, avec celles du dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), rendu en juin 2024.

Un raisonnement différent de Matignon

Contrairement à l'analyse du gouvernement, la Cour des comptes estime que le poids du déficit ne doit pas être surévalué en intégrant des considérations liées aux régimes spécifiques du secteur public. Elle souligne que les règles de cotisation et les profils démographiques diffèrent entre les secteurs public et privé, rendant toute comparaison directe biaisée.

Quelles solutions envisager ?

Les discussions entre syndicats et patronat, prévues pour le 27 février, s'annoncent cruciales. Les syndicats souhaitent obtenir l'abrogation de la règle des 64 ans. La Cour des Comptes dirigée par M. Moscovici se garde, elle, de prendre parti ou de préconiser des solutions. Par contre, elle suggère des « leviers » existants et leurs impacts budgétaires. Par

exemple :

- **Le retour à un âge légal de départ à 63 ans** : une mesure qui coûterait environ 5,8 milliards d'euros en 2035.
- **Une augmentation des cotisations** : un relèvement d'un point pourrait générer entre 4,8 et 7,6 milliards d'euros annuels, mais avec un impact sur la compétitivité des entreprises.
- **L'utilisation des excédents des caisses complémentaires**, notamment l'Agirc-Arrco, pour alléger le poids des déficits futurs.

Une négociation sous tension

Les organisations syndicales, dont la **CFDT**, restent mobilisées pour défendre un système de retraite juste et équilibré. Elles rappellent que la réforme de 2023, qui a repoussé l'âge légal de départ à 64 ans, reste contestée par une large partie des salariés.

« La réforme de 2023 qui nous a été présentée comme la réforme du siècle qui allait résoudre tous les problèmes, c'était du pipeau », réagit Marylise Léon, secrétaire générale de la **CFDT**, après la présentation aux partenaires sociaux du rapport de la Cour des comptes sur le financement du système de retraites.

Le gouvernement doit désormais arbitrer entre plusieurs options pour garantir la pérennité du système sans alourdir la facture pour les travailleurs. La **CFDT** continuera d'exiger des mesures équitables et soutenables pour l'ensemble des actifs et retraités.

Affaire à suivre...

Source : UFETAM-CFDT

Pour aller plus loin :

- *Le rapport de la Cour des comptes*

[cc_fev-2025_situation_systeme_retraites](#)

DDI : Compte-rendu CFDT du Comité Social d'Administration des DDI du 04 février 2025

Le Comité Social d'Administration (CSA) des DDI s'est réuni le 04 février 2025. Vous en trouverez le compte-rendu CFDT ci-dessous et en pièce jointe, au format PDF.

La CFDT était représentée par Emmanuel Biseau et Lydie Duray.

On est tous égaux mais certaines moins que d'autres

En 2025, la CFDT a demandé que dans le plan égalité soit donnée la possibilité pour les DDI d'expérimenter le congé hormonal. Le ministère de l'intérieur (MI) a été ferme, ce ne sera pas dans leur plan égalité diversité. Cela tombe bien, leur plan ne frôle que légèrement les DDI. Cependant, la CFDT regrette cette position qu'elle juge rétrograde d'autant que 2 DDI l'expérimentent déjà et que leurs bilans sont très favorables et sans abus. L'égalité c'est aussi de prendre en compte les différences afin d'éviter les discriminations. Mais une devise qui date de 2 siècles, ça semble périmé surtout si

elle n'est pas appliquée.

Liberté, Égalité, Fraternité

Le plan égalité et diversité a le mérite d'exister et le MI se félicite d'avoir obtenu la double labellisation AFNOR certification mais il ne concerne que les agents du MI dans son application. La CFDT demande quelle est l'articulation avec les plans d'égalité et de diversité des ministères d'origine des agents des DDI. Il semble que l'égalité professionnelle soit travaillée en interministériel mais on ne voit pas venir une révolution intellectuelle sur le sujet ou alors petits pas après petits pas... Mais de très petits pas.

Bienvenue chez nous

Enfin pas tout à fait, tout au long de la réunion nous avons entendu dire, le plan pour le MI, le budget pour l'ATE, à la police nationale ceci, etc. Et les DDI dans tout cela ? Noyées souvent dans la masse du MI...

Escape game

Nous avons une charte QVCT en préparation au MASA mais qui ne concernera pas les agents du MASA en DDI, un plan égalité diversité du MI mais qui ne s'appliquera pas en DDI, des problèmes RH notamment sur les salaires où le SGCD répond ce n'est pas nous ce sont les ministères. Difficile, très difficile de s'y retrouver pour les agents.

Télétravail partout... télétravail nulle part

Le MI présente les résultats d'un questionnaire sur l'application de l'accord télétravail du 19 février 2024.

35 % des DDI ont déclaré ne pas appliquer cet accord et ne permettent pas notamment aux agents de pointer.

La CFDT rappelle ici que l'accord s'applique de lui-même, sans avoir besoin d'un accord ou d'une charte locale sauf si c'est

mieux soi disant. La CFDT demande au MI de faire le nécessaire pour que cet accord soit appliqué partout, sans détournement du texte initial.

Pub

Le MI répond qu'il ne cesse d'en faire la promotion auprès des DDI. C'est bien peu, nous avons connu le ministère de l'intérieur beaucoup plus directif quand il le veut.

Cette réponse ne satisfait personne, la CFDT remontera au créneau lors du comité de suivi qui devrait avoir lieu d'ici juillet, ainsi qu'en formation spécialisée des DDI du 21/03/2025.

Hip hip

Mais pas hurra, le MI revient sur le budget 2024 en se réjouissant sur la rallonge de 40 millions d'euros de fin d'année... mais finalement, cela fait quand même 30 millions de moins sur l'année (sur un budget de 549 millions).

Tout cet argent a dû être économisé... notamment sur les déplacements professionnels et les formations, mais pas que. Bref, en 2024 ce fut quand même le chaos dans les DDI. 2025 ne s'annonce guère plus confortable.

Bonneteau

Comme d'habitude le MI présente le bop 354 partie fonctionnement C'est l'ensemble du budget de fonctionnement de l'ATE (préfecture, SGCD, DDI) et se dit incapable d'isoler la partie DDI. Il est donc impossible pour la CFDT de voir l'évolution sur plusieurs années.

La crainte étant qu'une partie du fonctionnement des DDI soit utilisée pour autre chose. Le MI fait le choix de ne pas éclairer les représentants du personnel...

En somme...

Mais magnanime le MI nous indique que localement le SGCD est en mesure de faire le distinguo... et le MI est donc incapable d'agréger pour en faire la somme. En tout état de cause l'absence de cette vue d'ensemble empêche toute discussion sur le sujet, la CFDT le regrette fortement puisque ce sont les agents des DDI qui en subissent les conséquences.

Tennis

Le MI ne veut surtout pas répondre pour 2025, en tout cas en période de service voté à ne pas confondre avec le service volley, il n'y a pas d'argent ou peu. Quand le budget sera adopté, le MI nous informera des réjouissances (ou pas) pour le reste de l'année.

IA

Pendant le service voté, donc tant que le budget n'est pas adopté, les dépenses de fonctionnement sont « limitées à celles strictement nécessaires pour assurer la continuité des services dans des conditions normales ». Le MI n'a pu nous confirmer que les déplacements pour formation en font partie, nous avons plutôt compris le contraire. Il en est de même pour un certain nombre de déplacements professionnels. La présidente (DRH du MI) nous conseille de faire confiance à l'intelligence locale. 2025 va commencer difficilement et c'est inacceptable.

Au report

La bonne nouvelle, c'est que l'abondement de 40 millions d'euros fin 2024 permet de limiter les reports de charges sur 2025, un moindre mal.

Le pire n'est pas loin

La CFDT signale que les DDI victimes des manifestations d'agriculteurs paient sur leur propre budget de fonctionnement

les réparations et remises en état. Inconcevable... et pourtant c'est bien le cas.

Déjeuner en paix

Argent toujours et les économies, certaines, se font sur la pause déjeuner. En effet à la DDETS 69 par exemple, seule une trentaine d'agents bénéficient d'une convention pour déjeuner au restaurant administratif. Une centaine se retrouve sans subvention pour déjeuner. Cela n'émeut guère le MI, il n'y a pas d'argent pour une nouvelle convention, sujet suivant ! Écœurant mais la CFDT ne lâchera pas le morceau.

Si proche si loin

Le MI souhaite remplacer les référents de proximité par un délégué à l'appui au pilotage, même si la note de gouvernance ne l'affirme pas aussi fort. Toujours est-il que c'est la direction qui est prise en dépit de l'opposition des organisations syndicales. Pour la CFDT il est essentiel de garder de l'humain entre le SGCD et les agents.

De plus, que vont devenir les référents de proximité qui ne seront pas convertis en délégué à l'appui au pilotage ? La CFDT demandera un bilan en juin 2025.

La bonne paye

La CFDT signale que côté RH c'est toujours compliqué pour les salaires. Entre les indemnités de résidence pas payées, les vacataires payés par acomptes, l'agent qui mute au sein de l'ATE ou qui part en direction régionale touchant sa paie deux fois ou... zéro fois... il y a de quoi être désespéré et même pire, être en difficulté financièrement. Pour la CFDT ces problèmes ne devraient plus exister, il est essentiel de trouver de la fluidité entre les SGCD et les services de paie ministériels. Même si ce n'est pas aisé, c'est indispensable.

Allô docteur

Le MI nous présente les indicateurs de suivi des SGCD... ils sont au nombre de 3, assistance logistique, informatique et équipement des nouveaux arrivants dans les 3 jours.

Pour la CFDT c'est bien peu pour connaître l'état de santé des SGCD, il manque notamment le volet RH même si c'est plus difficilement quantifiable. Elle demande néanmoins que ces indicateurs soient présentés chaque année au CSA des DDI, ce qui est accepté par l'administration.

Like

Le MI va tester une enquête de satisfaction du SGCD dans 5 départements auprès des agents, et peut-être l'étendre ailleurs. Pour la CFDT ces enquêtes et indicateurs n'ont pas pour but de juger de l'efficacité des collègues, mais bien au contraire de pointer du doigt ce qui ne va pas pour améliorer ce qui existe... et fonctionnait avant que les SGCD ne soient créés... mais c'est une autre histoire.

Tout ça pour ça...

L'administration nous présente les mesures issues des rencontres de l'ATE. Un peu d'argent par ci, une mission sur le numérique par là et pas beaucoup plus. La CFDT n'est même pas déçue car nous n'étions pas dupes même si nous nous sommes inscrits dans la démarche, au cas où... Mais rappelons quand même qu'il n'y a pas d'argent en trop et que les sommes promises seront toujours utiles !

Open bar

Le MI indique que 8 millions sont prévus pour améliorer les espaces d'accueil des usagers. La CFDT signale que la DDTM 30 n'a plus d'accueil du public depuis l'incendie de juillet 2023 et qu'elle n'a pas vu le moindre euro pour sa remise en état...

Oups

La CFDT note qu'aucune disposition ne concerne l'attractivité, en même temps nous nous demandons bien ce qu'il y aurait pu y avoir dedans vu l'atmosphère actuelle (point d'indice gelé, frais de déplacement réduits, densification des locaux, baisse d'effectifs, etc.) Ah si, dans le plan égalité et diversité du MI c'est évoqué une fois à travers la diversité et l'inclusion mais pas de bol... ça ne concerne que le MI (PN, GN et SDIS) et « venez tous travailler pour pas grand-chose » Ce n'est pas très vendeur !

A part ça

La CFDT dénonce depuis plusieurs mois un dialogue social défaillant et la mise en place d'un télétravail forcé dans une DDI. Ce fut encore le cas dans notre déclaration et lors de ce CSA. A force d'insister, le MI va organiser une réunion entre les protagonistes afin de mettre fin à cette situation non tolérable. Et ça, ce n'est pas rien.

Source : CFDT-UFETAM

FICHE PRATIQUE : l'avis à tiers détenteur (ATD)

Mieux comprendre ce qu'est l'avis à tiers détenteur...
définition, mécanismes, procédure...

FICHE PRATIQUE : la saisie sur salaire

Mieux comprendre ce qu'est la saisie sur salaire... définition, champ d'application, procédure...

Nos meilleurs vœux pour 2025 !



En 2025, vous pouvez compter sur la CFDT et son équipe consolidée pour

**vous accompagner dans cette période
d'instabilité.**

**Recevez nos meilleurs vœux, à titre
professionnel et personnel, pour
cette nouvelle année.**

**Fonction publique : place à
l'apaisement et au travail de
fond**

**Communiqué de Presse n° 4 de la
CFDT-Fonction Publique du 23
décembre 2024.**

Depuis le début du quinquennat en cours, la **CFDT appelle de
ses vœux** des négociations sur les thématiques prioritaires
pour les agents, à commencer par celle du pouvoir d'achat :

- **Salaires, carrières, rémunérations,**
- **Organisation et conditions de travail,**
- **Égalité professionnelle.**

Après un dernier trimestre 2024 particulièrement calamiteux
pour les agents publics et le dialogue social, **il est
nécessaire que le gouvernement se donne les moyens de**

l'apaisement pour construire des réponses durables aux enjeux d'attractivité qui sont ceux de la Fonction publique et de l'ensemble des services, établissements et collectivités des trois versants. Le premier des signaux est de rétablir le versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, et d'abandonner le projet d'instauration de trois jours de carence et de baisse de l'indemnisation des arrêts de travail pour cause de maladie.

À cela, **il convient d'ajouter la question des moyens et de la qualité du dialogue social**, ou encore celle des transformations numérique et écologique juste.

La CFDT rappelle que rien ne se décide unilatéralement pour établir la confiance, a fortiori dans le contexte budgétaire contraint que l'on connaît.

La CFDT est prête à négocier dans un cadre respectueux et partagé, tel qu'inscrit dans le Code général de la Fonction publique depuis 2021 : celui de la négociation collective.

L'ambition partagée doit être celle de la reconnaissance des agents publics, de leur investissement dans leurs missions, de l'indispensable amélioration de leurs conditions de travail. C'est le prix d'une attractivité à retrouver sans plus attendre. La CFDT l'appelle de ses vœux dans l'intérêt de toutes et tous, agents et usagers.

C'est donc sans tarder que le ministre Laurent Marcangeli, en charge de l'action publique, de la Fonction publique et de la simplification, devra rencontrer les organisations syndicales représentatives et prendre la mesure des défis à relever en plaçant l'ensemble des agents publics, titulaires et contractuels, au coeur de ses préoccupations.

Paris, le 23 décembre 2024 / Source CFDT / UFETAM

▪ *Le communiqué de presse de la CFDT :*

Crise agricole, contrôles... un silence assourdissant !

**Madame la Ministre,
se soucier des agriculteurs
c'est bien,
se préoccuper des
conséquences sur les
collègues du MASAF, c'est
mieux... et cela ne peut plus
attendre !**

**Les réponses de la secrétaire
générale et du représentant
de la DGPE**

Impunité partout, justice nulle part : Dégradations de nos locaux et propos violents envers les agents publics

ASP, INRAE, ANSES, DDT(M)... Le mouvement des agriculteurs prend pour cible ces établissements. Les dégradations commises, les banderoles violentes envers les agents publics sont intolérables.

Au travers de cette déclaration liminaire, la CFDT condamne fermement ces actions et apporte un soutien fort aux agents ébranlés moralement par cette remise en cause violente de leur travail et de leur engagement professionnel. Aucune détresse, aucune angoisse, aucune colère, aussi profondes soient-elles, ne peuvent justifier les attaques contre les biens et les personnes.

Nous nous alarmons de ces méthodes qui s'apparentent à de l'intimidation des agents des services de l'État. Cette dérive est un danger pour la démocratie et doit être condamnée avec la plus grande fermeté.

Attention aux leurres qui détournent des vrais problèmes de l'agriculture française. Les services de l'État et les établissements publics ne sont pas la cause des difficultés de l'agriculture. Ils sont, au contraire, des soutiens pour l'agriculture et la profession. Les agents publics œuvrent avec dévouement au service des agriculteurs, à la protection des citoyens et à la souveraineté de notre pays.

Pour la CFDT, la bienveillance des pouvoirs publics sur les dégradations n'est pas acceptable... Les éco-terroristes comme ils sont parfois appelés et les militants d'autres syndicats n'ont pas toujours droit à la même impunité...

Pas de réaction

Pour la CFDT, pour résoudre les problèmes de l'agriculture française, il faut plutôt se pencher sur les modèles économiques et l'organisation des marchés. Travaillons ensemble pour une transition juste, une agriculture résiliente et une filière alimentaire équitable et durable.

Une ministre bien silencieuse lorsque le Président de la FNSEA se permet d'appeler au boycott des contrôles

Il y a les actes, il y a aussi les mots. Mercredi dernier, juste après le vote de la motion de censure, le président de la FNSEA a appelé à refuser les contrôles jusqu'à nouvel ordre. En appelant au boycott, pour la FNSEA, en 2024 le contrôle unique c'est déjà trop ! Vous avez alors, Madame la secrétaire générale, rappelé la possibilité d'exercer le droit de retrait en cas de besoin, nous vous en remercions, mais ce n'est en aucun cas suffisant pour protéger les agents d'éventuelles agressions.

La CFDT s'interroge : comment peut-on laisser le responsable d'un syndicat agricole, a fortiori le syndicat majoritaire, tenir un tel propos sans réagir publiquement ? En ce triste 20ième anniversaire de l'assassinat de 2 contrôleurs en Dordogne, va t'il falloir un autre drame pour que cesse cette surenchère syndicale dans le contexte des élections des chambres d'agriculture à venir ?

Certes le gouvernement a démissionné... mais il a pour mission de gérer les affaires courantes, et cette notion poursuit un but précis : assurer la continuité nécessaire des services

publics.

La CFDT a demandé à la ministre de prendre position, de réagir à ce propos irresponsable avec la plus grande fermeté qui s'impose. Non, ce n'est pas à la profession agricole de décider en matière de contrôles !

La secrétaire générale répond que les contrôles doivent être réalisés, que le propos du président de la FNSEA n'était pas pertinent, qu'il faut le resituer dans le contexte électoral mais qui n'excuse rien. Elle précise que la ministre a apporté son plein soutien aux agents de contrôle lors du séminaire des DDI le 27 novembre dernier. Mais malgré l'insistance de l'ensemble des organisations syndicales, elle ne peut s'engager sur une prise de parole publique.

Pour la CFDT, en l'absence de parole publique, continuer les contrôles n'est pas sans danger pour les contrôleurs. Mais arrêter les contrôles, c'est donner raison à l'intimidation, c'est cautionner ce genre de propos. Et ce n'est pas non plus sans danger à moyen terme pour les contrôleurs.

Et on voit bien qu'il y a hésitation : ainsi l'IFCE a invité ses agents à mettre en stand by les contrôles jusqu'à la fin de l'année. Il en est de même dans plusieurs départements sur ordre du Préfet.

La CFDT souhaite connaître le positionnement du MASAF sur les conséquences d'un refus de contrôle : est-ce que cela doit s'accompagner d'une suspension des aides PAC ? Et d'un PV pour opposition à fonction ? En cas d'incident, l'agent bénéficiera-t-il de la protection fonctionnelle, d'un accompagnement juridique pour se défendre en cas de démêlés judiciaires ?

La secrétaire générale n'a pas réagi sur les conséquences d'un refus de contrôle. Sur la protection fonctionnelle, elle a rappelé que cela ne pouvait s'étudier que au cas par cas.

Elle a toutefois insisté sur le fait que la ministre, son cabinet et les directions en administration centrale sont particulièrement attentifs aux cas qui lui sont remontés.

La CFDT rappelle l'obligation de l'État employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses agents...

Contrôle unique : on met la charrue avant les bœufs ... sans trop se soucier des conditions de travail des agents

Com il est beau le contrôle unique !

Sur le fond, concernant la fréquence des contrôles, la CFDT y voit beaucoup de communication pour peu de changements.

Le contrôle unique a été présenté par la ministre comme le « premier acte du choc de simplification attendu par les agriculteurs ». Dans les fait, seules 1% des exploitations sont contrôlées plus d'une fois par an d'après les statistiques départementales des DDT. Et d'après nos sources, quelques cas seulement d'exploitants agricoles soumis par l'administration à plusieurs contrôles dans un délai réduit ont été mentionné auprès de la mission inter inspection sur les contrôles au cours de leurs déplacements au printemps dernier...

Mais à force de le dire et de le répéter, les agriculteurs ont bien entendu le message : ils n'auront plus qu'un seul contrôle par an et par exploitation agricole. Alors maintenant il va falloir gérer.

Questions des contrôleurs : quels contrôles sont concernés ? A partir de quand ? Quelle communication vers les agriculteurs ?

- La démission du gouvernement et les propos du président de la FNSEA changent t'il la donne ?

Non

- A partir de quand passe t'on au contrôle unique ? Au 1er janvier 2025 ?

La circulaire sur le contrôle unique est d'application immédiate. Mais la priorité est l'instauration des MISA et la définition des chartes de bonnes pratiques des contrôles.

Qu'en est-il des contrôles ? Un contrôle administratif réalisé le 2 janvier empêchera t'il tout nouveau contrôle administratif jusque fin 2025 ? Tel était le sens de la question...

- Il y aura t'il une liste fermée des contrôles inclus dans le contrôle unique administratif ? Définie à l'échelle nationale ?

Pour le représentant de la DGPE, le cadre de la circulaire est clair. Et une liste positive des contrôles concernés est en cours d'établissement sur le plan national (cf. FAQ à venir)

C'est peut-être clair vu de Paris à la DGPE, cela l'est moins sur le terrain où chaque Préfet est en train d'interpréter la circulaire à sa façon. Pour la CFDT, il y a un vrai risque si les règles du jeu varient d'un département à un autre : cela pourrait nous être reproché à la fois par les agriculteurs et par l'Union européenne. Comment va t'on expliquer que l'interprétation diffère selon les préfectures d'une même région ?

- Qui va expliquer à chaque agriculteur ce qui relève ou pas du contrôle unique ?

Silence radio.

Pourtant, le risque d'incompréhension est évident. Pour les agriculteurs, il peut y avoir confusion entre contrôle de l'administration et contrôle volontaire pour accéder à un marché. Alors si en plus la liste des contrôles de l'administration qui rentrent dans le contrôle unique n'est pas la même d'un département à l'autre...

Que se passera t'il si un agriculteur dit en début de contrôle qu'il a déjà été contrôlé ?

Pour la CFDT, ce n'est pas aux contrôleurs de faire cette communication !

- Quel sera le rôle d'accompagnement des chambres d'agriculture ?

On avait prévu de le demander, mais au vu des difficultés à obtenir des réponses claires à nos premières questions, on s'est dit que cela allait faire trop pour cette fois... on reposera la question après les élections dans les chambres d'agriculture...

Une FAQ est en cours de rédaction afin de répondre aux questions restées en suspend lors du webinaire. Elle sera ensuite mise à jour régulièrement.

La CFDT se prononcera à la lecture de cette FAQ. Toutefois le manque de précision dans les réponses apportées en séance malgré l'insistance de la CFDT n'est pas bon signe...

Aide toi et le ministère t'aidera... enfin

pas si sûr. Est il prévu de doter rapidement les DDT(M) d'un outil informatique d'aide à la coordination ?

Pour la CFDT, les DDT doivent impérativement être dotées d'un outil informatique permettant :

- La mise à disposition des services d'une base de données unifiée pour enregistrer les pièces relatives aux agriculteurs et pour relier les procédures entre elles

Cette base de données permettrait de renseigner efficacement les agriculteurs et d'appliquer le principe « dites-le nous une fois ». Voilà un levier efficace pour simplifier la vie des agriculteurs... et des services ! Voilà une simplification gagnant-gagnant !

- Le partage d'informations sur l'existence des contrôles réalisés et programmés exploitation par exploitation, et une fonctionnalité d'aide à la décision détectant les cas de multiple programmation portant sur une même exploitation agricole (et ça il n'y a pas que la CFDT qui l'écrit...).
- L'identification des exploitations sensibles ou à risques, afin de sécuriser les interventions des agents de contrôle (et ça il n'y a pas que la CFDT qui l'écrit...).

En l'absence de cet outil informatique, comment les DDT(M) vont-elles pouvoir accomplir cette nouvelle mission qui va se traduire par une surcharge de travail supplémentaire ?

Le représentant de la DGPE précise : on a l'intention de faire cet outil mais des prérequis s'imposent. Il faut clarifier les questions relatives au RGPD, y voir clair sur les besoins des utilisateurs en DDT(M). Et le chantier est complexe car le périmètre des contrôles concernés va au-delà de la DGPE et du

MASAF. Conclusion : « il ne faut pas aller trop vite, mais suffisamment rapidement ».

La CFDT n'est pas dupe. Cet outil informatique ne semble pas être la priorité du ministère. Et c'est très regrettable.. Aucune échéance même à titre indicatif n'est donnée. Cet outil est pourtant réclamé depuis de nombreuses années. Exaspérant !

La CFDT a rajouté : les utilisateurs de l'outil doivent être associés aux réflexions et leurs demandes doivent pouvoir être prises en compte (sur d'autres SI, resytal par exemple, les utilisateurs ont été associés mais il leur a souvent été répondu que leurs demandes ne pouvaient être prises en compte). Le message semble avoir été entendu. A suivre...

Enfin, certaines DDT(M) ont d'ores et déjà mis en place des outils locaux de coordination. Il faudrait expertiser les avantages comparés et la valeur ajoutée qu'apporterait une solution nationale par rapport à des outils informatiques développés au niveau local (et ça aussi il n'y a pas que la CFDT qui l'écrit...).

Cathédrale des chartes : de bonnes pratiques des contrôles pour... les agriculteurs... et les contrôleurs ?!

Il est demandé à chaque préfet d'élaborer une charte de bonnes pratiques des contrôles en rappelant les droits et obligations des contrôleurs et des contrôlés.

Le représentant de la DGPE précise qu'un modèle de charte est en cours de rédaction à l'échelle nationale (travail de la DGPE avec les chambres d'agriculture).

Mais la CFDT s'interroge : les contrôleurs seront-ils aussi bien représentés que les agriculteurs pour parvenir à une

rédaction équilibrée ?

La CFDT demande à ce que les représentants locaux des personnels des corps de contrôles (DDPP, ASP, DDT, DRAAF...) soient associés. Elle invite le niveau national à transmettre un message en ce sens aux Préfets

Devant l'insistance de la CFDT (qui a posé la question une fois, une deuxième fois puis une troisième fois !), la secrétaire générale qui entend notre demande finit par concéder : « le point est noté ».

Mais encore pour les agents du MASAF ?

La CFDT se réjouit de la clarification sur le fait que c'est bien à la structure (et non à l'agent) de déposer plainte en cas d'agression ou de menaces ou de tout autre atteinte à leur intégrité physique ou mentale dans la circulaire du Premier ministre sur le contrôle unique. Il était important également d'écrire que le contrôleur doit recevoir un soutien clair, tant de sa hiérarchie de proximité que des autorités locales et nationales.

D'autres choses sont-elles prévues pour tenir compte du mal être d'un certain nombre de contrôleurs et pour redonner du sens à leurs missions ?

Aucune information en ce sens nous a été communiquée

Comptez-vous agir sur la réduction des effectifs des services déconcentrés de l'État qui a contribué à déshumaniser les contrôles et à créer plus de distance entre contrôleurs et contrôlés, qui ne se rencontrent plus qu'à l'occasion des contrôles sur place ?

Silence radio dans le contexte budgétaire très incertain aujourd'hui

Enfin, le rapport inter inspection sur les contrôles ayant

largement fuité en interne au MASAF, la CFDT réitère sa demande : ne serait-il pas opportun de le transmettre à l'ensemble des agents, au moins à titre confidentiel ? Ne serait-il pas même opportun de le rendre public ?

S'agissant d'un rapport inter inspection commandé par le Premier ministre, le MASAF ne peut prendre cette décision.

Sur demande des organisations syndicales, le contrôle unique sera à l'ordre du jour d'un (du ?) prochain CSA ministériel.

Le besoin de dialogue sur ce sujet aura fini par être entendu... dommage qu'il intervienne si tardivement. Mais sans doute qu'il y avait des consignes venant de plus haut...

> Notre article repris dans AGRAPRESSE hebdo du 13 décembre 2024

[Agrapresse 16 dec Spagri](#)

La CFDT se mobilise contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

A l'approche de la journée internationale de lutttes contre les violences sexistes et sexuelle (VSS – 25 novembre), la CFDT appelle à rejoindre les mobilisations qui auront lieu partout en France le samedi 23 novembre 2024.

Ces manifestations doivent être l'occasion de rassembler

l'ensemble des citoyennes et citoyens ainsi que les pouvoirs publics dans le rejet et la lutte effective et continue contre les violences sexistes et sexuelles.

À Paris, la marche aura lieu le samedi 23 novembre (Gare du Nord – 14h00).

De nombreuses marches sont organisées le même jour dans toute la France : [Voir la carte](#) créée par le collectif **#NousToutes** (site [ICI](#)).

Lors de ces rassemblements, notre objectif est de nous inscrire dans un mouvement d'alerte de la société sur l'existence et le caractère intolérable des violences sexistes et sexuelles. C'est donc bien à une mobilisation citoyenne à laquelle les militantes et les militants CFDT sont invitées à participer.

Et la couleur de mise ce jour-là c'est le violet, synonyme de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour autant, **l'engagement de la CFDT doit être visible !**

Vous trouverez plus bas, des visuels avec le logo CFDT, à utiliser pour la confection de pancartes et dans la communication sur les réseaux sociaux.

> Communiqué de presse intersyndical à l'occasion de la mobilisation contre les violences sexuelles et sexistes, le 23 novembre

[communiqué_presse_intersyndical_25_novembre_2024](#)

▪ **Les visuels CFDT :**

Afin que la CFDT soit visible lors de cortèges, tout en respectant le code couleur féministe **violet**, 18 pancartes ont été réalisées.

Images de 18 pancartes avec slogans, à télécharger [ICI](#)

- **Pour aller plus loin :**

[Manifeste CFDT féministe CFDT – un Engagement historique pour les droits des femmes](#)



SOURCE : CFDT – UFETAM

Agents publics : une pétition pour dire que nous ne sommes pas les boucs émissaires de

La dette !

**Pétition et communiqué de presse du
14 novembre 2024**



AGENTS PUBLICS : NOUS NE SOMMES PAS LES BOUCS ÉMISSAIRES DE LA DETTE !

PÉTITION



AVEC LA CFDT, JE DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer aux trois jours de carence et à la baisse de l'indemnisation des arrêts pour cause de maladie
- De mener une réelle politique de prévention pour éviter les problèmes de santé liés à mon métier ou à mes conditions d'exercice
- De reconnaître mes compétences
- De valoriser mon expérience par des augmentations régulières
- De procéder à des augmentations générales régulières pour redonner du dynamisme à ma rémunération
- De réviser les grilles de rémunération pour reconnaître mes qualifications
- De me permettre une évolution de carrière qui se s'arrête plus au bout de vingt ou vingt-cinq ans
- De compenser mes pertes de pouvoir d'achat
- De revaloriser immédiatement le point d'indice

• Pour signer la pétition :

Cliquez sur le lien [ICI](#) ou Flashez ci-dessous !



• La CFDT dans la mobilisation

La CFDT Fonctions publiques a pesé de tout son poids pour faire émerger une mobilisation des agents publics qui permette une pleine visibilité et le recours à tous les moyens

d'expression, y compris la grève, le 5 décembre prochain.

Sans confusion possible avec d'autres mobilisations sectorielles, les équipes CFDT construiront les formes d'actions les plus appropriées à chacun de leurs secteurs et territoires. Après avoir obtenu que le ministre reçoive les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, qu'il renonce à la suppression des catégories et s'engage à ouvrir des concertations, la CFDT est pleinement engagée pour améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail dans l'intérêt des agents et pour une fonction publique mieux reconnue et plus attractive.

Les stigmatisations et mesures injustes doivent être abandonnées pour laisser la place à un dialogue social constructif. Par ailleurs, et sans attendre le 5 décembre, les militantes et militants seront sur le terrain pour rencontrer leurs collègues, signer et faire signer une pétition sur des supports multiples – numérique et papier – qui sera remise au gouvernement.

L'ASP, un opérateur majeur de l'État

Petite présentation de l'ASP

L'Agence de service et de paiement (ASP) est un opérateur de l'Etat qui intervient dans de multiples domaines et secteurs, tels que l'agriculture, l'emploi, l'environnement et la

transition écologique, l'économie, le social, l'insertion, la formation professionnelle continue et l'apprentissage, la culture, et bien d'autres. Elle touche différents publics très variés jusqu'à des publics sensibles, comme les agriculteurs, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les précaires en difficulté économique, les demandeurs d'asile, etc..

Son rôle principal est de gérer les demandes d'aides, d'accompagner les bénéficiaires tout au long du processus, et de réaliser des contrôles pour garantir la régularité dans l'utilisation des fonds publics.

L'ASP a versé près de 29 milliards d'euros en 2023, ce qui la place comme l'un des premiers opérateurs de l'Etat en matière de crédits versés et le premier payeur européen d'aides agricoles. En dehors du secteur agricole, l'ASP est un opérateur majeur de l'Etat et les missions accomplies par ses agents sont nombreuses et essentielles pour l'ensemble des publics concernés

En 1962, la loi complémentaire d'orientation agricole crée le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (Fasasa). Du lancement de la politique agricole commune (PAC) en 1966 est né le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea). L'ASP est née au cours de la seconde vague de fusion des offices agricoles intervenue en 2009. L'ASP remplace ainsi le CNASEA créé en 1966.

Suite à une décision de décentralisation du CNASEA datant de 1992 mais mise en place tardivement en 2003, le CNASEA quitte la région parisienne (Issy-les-Moulineaux) pour s'installer à Limoges. Ainsi, l'ASP a son siège basé à Limoges, une antenne à Montreuil et 12 directions régionales et interrégionales réparties sur tout le territoire français, y compris en outre-mer.

L'ASP est un établissement public administratif (EPA) sous double tutelle, celle du Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, ainsi que du Ministère du Travail et de l'Emploi. Aujourd'hui ce sont près de **2 400 agents au service des citoyens répartis sur tout le territoire et outre-mer avec 1 561 fonctionnaires titulaires.**

Un conseil d'administration composé de 22 membres, **12 représentants de l'État et, 10 représentants d'établissements et organismes publics et d'organisations professionnelles partenaires** présidé par Armand Sanceau, (président par intérim), supervise les activités de l'Agence.

Le saviez-vous ?

Cette opération de décentralisation vers Limoges pour les agents qui choisiraient de rejoindre le siège s'est accompagnée d'une mesure spécifique à savoir l'alignement des barèmes indemnitaires avec ceux de l'administration centrale. Aujourd'hui, cela se traduit par un alignement des barèmes d'IFSE pour les postes équivalents entre ASP et administration centrale !

Position CFDT ; C'est tout de même une mesure d'attractivité importante que la section ASP de la CFDT-SPAgri (syndicat des personnels du ministère de l'agriculture) défend avec force, il est en effet primordial que toutes les avancées, notamment de rémunération, portant les agents du MASAF puissent bénéficier sans délai aux agents de l'ASP.

En dehors de la parité de traitement des agents des agents de l'ASP vis-à-vis des agents du MASAF, la section ASP de la CFDT-SPAgri intervient aussi sur les améliorations des conditions de travail ou de rémunération propres à l'ASP dans une démarche toujours constructive et basée sur les échanges et la négociation, y compris en intersyndical.

Ainsi, la CFDT a pu notamment obtenir le versement de la prime COVID de 500 € pour l'ensemble des agents de l'ASP en 2023. Cette mesure a fait avancer la part forfaitaire de la rémunération des CDD. Mais aussi, la CFDT-ASP a obtenu le maintien des titres restaurant lorsque l'agent est en télétravail ainsi que le versement de l'indemnité forfaitaire de télétravail.

Depuis les élections professionnelles de 2022, la CFDT est le 1^{ère} syndicat de l'ASP.

Vos contacts ASP

- marie-Christine.galtier@asp-public.fr
- véronique.jamier@asp-public.fr
- cfdt@agriculture.gouv.fr

INA0 : Du changement à la section CFDT

Le temps passe et file pour toutes et tous, la retraite largement défendue par la CFDT s'applique évidemment à ses membres et l'heure est venue de saluer le travail et l'implication de Catherine Barbier, secrétaire de la section CFDT-SPAgrri à l'INA0 depuis 15 années.

Des regards, des « coups de gueule », des rires mais surtout des actes !

De son propre aveu, l'investissement syndical était une évidence pour elle depuis le début !

Catherine Barbier intègre le service informatique de l'Agence Centrale des Organismes d'Intervention dans le secteur agricole (ACOFA) à sa création en 1983. Elle déroule ensuite sa carrière dans les offices et en particulier à [l'Institut National de l'Origine et de la qualité \(INAO\)](#).

Dès lors, elle est de tous les combats (d'ordre syndical !) emportant avec elle son regard rieur et ses « coups de gueule » bien entendus. En 2009, elle est élue secrétaire de section CFDT de l'INAO et devient la cheffe de file de toute une équipe qui la suivra jusqu'à son récent départ en septembre dernier.

En 2014, sous son impulsion, la section CFDT-INAO intègre le CFDT-SPagri.

Un engagement et des résultats forts !



Ces années syndicales sont l'occasion de mener avec son équipe des combats qui lui tiennent particulièrement à cœur avec des résultats notamment obtenus sur :

- La **compensation des heures supplémentaires**,
- L'accessibilité des formations à tout agent quelle que soit sa catégorie,
- L'intervention de l'Agence Nationale d'Amélioration des

Conditions de Travail (ANACT) pour apporter des solutions pragmatiques,

- **La mise en place d'un groupe de travail sur le télétravail dès 2011**
- La mise en place du télétravail dit « thérapeutique » à l'époque
- La cotation des postes et les fiches métiers propres à l'INAO
- **Le passage des personnels de bureau (cat C) en rédacteurs secrétaires (cat B), une très belle avancée pour les agents !**

Catherine Barbier quitte ses fonctions syndicales avec émotion, mais l'engagement qu'elle a pu mettre au service des agents a largement été insufflé auprès d'une relève bien formée qui n'a plus qu'à prendre le relai avec la même passion.

La CFDT-SPAgrri, la section CFDT-SPAgrri de l'INAO tenait à remercier Catherine Barbier de tout cet investissement et à lui assurer du soutien maintenu à celles et ceux qui vont lui succéder.

- *Une photo souvenir !*



- Vos contacts CFDT à l'INAO
 - Le courriel de votre section CFDT : CFDT@inao.gouv.fr
 - Le courriel de la CFDT SPAgri ! cfdt@agriculture.gouv.fr

Octobre rose

Comme chaque année, depuis 30 ans, le mois d'octobre est synonyme de rose et de prévention du cancer du sein. Porter un ruban ou un tee-shirt rose, courir en rose pour une association. ...

Ce mois d'octobre a pour slogan : « À partir de 50 ans, faites-vous dépister tous les deux ans : vous vous en remercirez ».

Le cancer du sein est le 1er cancer chez les femmes, avec près de 60 000 nouveaux cas détectés et près de 12 000 décès chaque

année. Pour autant, il bénéficie d'une prévention insuffisante et uniquement par le biais de la santé publique. Or, le cancer du sein ne touche pas les femmes parce qu'elles sont femmes, d'ailleurs il touche également les hommes. Si des hommes peuvent également être atteints (environ 500 cas par an), 99% des cancers du sein touchent des femmes. Actuellement, 600 000 femmes en France vivent avec cette maladie.

Le mois d'octobre est l'occasion de parler prévention et dépistage : plus ce cancer est détecté tôt, plus les chances de survie sont importantes. Si l'autopalpation des seins est une technique recommandée à la recherche d'une anomalie qui n'existait pas auparavant, la surveillance par mammographie reste la conduite de référence, surtout si la personne présente des facteurs de risques particuliers.

Dans nos champs professionnels, le mois d'octobre est aussi l'occasion de mettre en avant la prévention des facteurs de risques professionnels. Les conditions de travail peuvent augmenter les risques de cancers. C'est le cas en particulier du travail de nuit, surtout s'il est fréquent (au moins 3 nuits par semaine) et sur une durée importante (supérieure à 4 ans). Les irradiations ou l'exposition à certains produits chimiques peuvent également être des facteurs d'aggravation du risque de cancers.

La prévention du cancer du sein est un enjeu majeur de santé, mais aussi de société. Alors, en ce mois d'octobre, **portons toutes et tous un ruban rose** et mettons le sujet de la prévention des cancers du sein à l'ordre du jour de nos réunions de Formation Spécialisée ! Et profitons aussi de toutes les occasions dans notre vie personnelle et familiale pour inciter notre entourage à la prévention et au dépistage.

Source : CFDT

Documents joints :

- *Retrouver la plaquette « Cancer du sein » réalisée par*

la CFDT Grand Est

[plaquette_cancer_sein_grand_est_10-2024](#)

▪ *Retrouver l'affiche « Octobre rose »*

[affiche_oct_rose_a3](#)

La CFDT-SPAgrï ouvre sa page LinkedIn

La CFDT-SPAgrï a ouvert sa [page LinkedIn](#) !

Etre toujours plus proche des agents du MASA, toucher d'autres personnes extérieures au ministère, utiliser d'autres vecteurs de communication que les mails ou le site internet **est un enjeu pour mieux partager nos informations** et mieux échanger avec la communauté de travail.

La **CFDT-SPAgrï a donc créé sa page sur LinkedIn** ; seul réseau social professionnel adopté par le plus grand nombre de salariés publics ou privés.

Notre page permet d'ores et déjà :

- D'ouvrir une nouvelle porte vers une communication parfois plus ciblée, notamment avec les agents qui voudront bien faire partie de notre réseau
- De promouvoir dans la mesure du possible l'attractivité et l'emploi au sein de notre ministère et de ses

opérateurs

- De relayer aussi des communications d'autres administrations (direction générale de la fonction publique) ou autres ministères par exemple), ou entités publiques (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique par exemple) sur des thématiques qui nous rapprochent et bien évidemment de la CFDT !
- De republier toutes études, réflexions ou documents portant sur nos thématiques professionnelles

Cette page se veut ouverte à toutes et tous, les échanges par la messagerie LinkedIn sont également encouragés et l'équipe de permanents assurera la même qualité de réponse que pour les sollicitations reçues par courriel ou par notre formulaire de contact sur notre site.

Adhérents et non adhérents, sympathisants CFDT ou non, vous êtes toutes et tous les bienvenus !

Rejoignez notre réseau et retrouvez-nous [ici sur LinkedIn](#).

**Bilatérale du 6 septembre
2023 avec le ministre :
rémunération, SGCD,
conditions de travail en
AC/DGAL, hyperspécialistes de**

crise, retraite anticipée en abattoir/SIVEP, nouvelle PAC, etc...

La CFDT (SPAgrri-Sgen) a été reçue le 6 septembre 2023 par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en présence de Yves Auffret (directeur adjoint au cabinet), Dorothee Demailly (conseillère en charge des relations sociales au cabinet), de Cécile Bigot-Dekeyzer (secrétaire générale), Xavier Maire (chef du SRH) et de Luc Maurer (directeur général adjoint de la DGER).

Note de service « CIA 2023 » : La CFDT et l'UNSA montent au créneau !!!

La note de service SG/SRH/SDCAR/2023-304 datée du 04/05/2023 « Campagne de modulation indemnitaire », parue ce jour au B0-agri, mérite une explication !

Le 6 avril nouveau temps fort

de la mobilisation !!!

Communiqué intersyndical : appel à la grève et à la mobilisation le 6 avril : 64 ans c'est toujours NON !!!

Merci à vous !!!

Merci à tous les agents qui nous ont apporté leur suffrage et à ceux qui se sont portés candidat sur les listes CFDT

La CFDT rencontre le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (6 septembre 2022)

Police unique SSA, Influenza aviaire, Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

Compte rendu de la réunion

bilatérale avec Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire du 20 juillet 2022

Compte rendu de la réunion bilatérale avec Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire du
20 juillet 2022

CTM (12 juillet 2022) : Brexit, TSMA, protection sociale complémentaire, ASMA, frais de déplacement...

Compte rendu du CTM du 12 juillet 2022 : Brexit, protection
sociale complémentaire, TSMA, ASMA, frais déplacement,
mobilité, FEADER

CTM (28 et 29 Juin 2022) : CIA, TSMA, SSA... et cætera

Compte rendu du Comité technique ministériel des 28 et 29 juin. CIA, TSMA, SSA mais aussi Brexit Mirex...

Parlons Travail (CFDT) : débat avec quatre candidats à la présidentielle [rediffusion]

[REPLAY] A 14h la CFDT interpelle quatre candidats à l'élection présidentielle à partir des conclusions de l'enquête Parlons Travail.

Parlons Travail : restitution des résultats [Rediffusion]

Rediffusion des résultats de l'enquête CFDT « Parlons Travail » (conférence de presse du 16 mars 2017)